

---

Discours de l'orateur de la société populaire de la commune de Louveciennes (Seine-et-Oise), qui félicite la Convention de sa surveillance, de son activité infatigable, et de la découverte de la conspiration la plus atroce, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de l'orateur de la société populaire de la commune de Louveciennes (Seine-et-Oise), qui félicite la Convention de sa surveillance, de son activité infatigable, et de la découverte de la conspiration la plus atroce, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 335-336;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20451\\_t1\\_0335\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20451_t1_0335_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Continuez tranquillement votre illustre carrière, nous vous servirons de remparts contre des ennemis de l'intérieur, et l'hydre de la tyrannie, quel que soit le nombre de ses têtes, sera écrasé sous le coup mortel qui doit en détruire le tronc et anéantir les factions de toute espèce.

Vive la Convention, Vive la Montagne, Vive la République ».

PUYFOUAT (*maire*), J.L. MERCIER, Ph. ALLÉ, J.L. DEGRAIN, MINIER, F. MOREL, ANDRY, MOUZART, HALLÉ (*secrét.*), CHAVANON, Germ. MOULIN, VANDAR. J. MOULIN, Jos. MOUZARD, L. Ch. LEPORTIER, GAUBERT, F. HALLÉ, Fréd. BALU, J. MOREAU, J.B. DELANE, BONVOISIN (*agent nat.*).

## 17

Les maire, officiers municipaux et autres habitants de la commune de Louveciennes, réunis à la société populaire de ladite commune, département de Seine-et-Oise, félicitent la Convention nationale de sa surveillance et de son activité infatigables, de la découverte de la conspiration la plus atroce. « Graces soient rendues, disent-ils, à ces hommes vertueux et clair-voyans ! la République est encore une fois sauvée sur le bord de l'abyme » (1).

L'ORATEUR de la députation. Citoyens représentans du peuple (2),

Vous avez déclaré par votre décret du 3 juillet (style esclave) que la commune de Louveciennes a bien mérité de la Patrie. Quelle récompense pour les citoyens d'une petite commune, que de voir leurs travaux en faveur de la liberté, couronnés par la voix des représentans de la France entière ! Quel puissant motif pour les faire redoubler d'efforts, afin de ne pas perdre leurs droits à un aussi beau titre ! Aussi, loin de nous laisser rebutter par le triomphe momentané procuré à une courtisane trop célèbre par la corruption et l'intrigue, loin d'être découragés par les persécutions auxquelles tous les patriotes de notre commune ont été longtemps en butte, forts de la justice de notre cause, prêts à faire un rempart de nos corps à la patrie en danger, nous avons attendu l'ennemi de pied ferme, et cette victoire apparente, l'ouvrage du vice, s'est changée bientôt en défaite, en assurant des succès plus durables à la vertu. En faisant tomber la tête de plusieurs grands conspirateurs, nous avons eu le bonheur de faire restituer quelques millions à la République, millions arrachés, sous le despotisme, aux malheureux habitants de la France pour fournir au sale libertinage d'un roi. Un Roi !! Périssent

le nom de Roi ! Périssent, quelques masques qu'ils portent, les monstres qui oseroient vouloir nous faire faire un seul pas rétrograde vers un système parent de tous les vices, et rempli de toutes les horreurs, système qui détruit l'ouvrage de la nature en abrutissant l'espèce humaine.

Pénétrés de ces sentiments, nous félicitons, nous remercions nos courageux représentans, de cette surveillance infatigable, de ce zèle actif, qui viennent en dernier lieu de déjouer une conspiration la plus atroce de tous, en ce que les scélérats qui l'avoient ourdi se couvroient depuis longtemps du masque du patriotisme, et s'appuyoient sur la confiance d'un peuple bon et généreux, qualités que dans l'audace du crime, les perfides ont osé diriger en faveur de leurs projets détestables.

Grâces soient rendues à ces hommes vertueux et clairvoyans que la Providence a réservé pour notre salut, et pour le bonheur du monde. La République est encore une fois sauvée, sur le bord de l'abîme. Oui, oui, la Providence veille sur la destinée de la France.

Les citoyens présentent, au nom de la Société populaire, un cavalier monté, armé et équipé, ainsi qu'un état d'argenterie, cuivre et fer, pour être employés à terrasser nos ennemis communs ; ainsi que celui des dons, offerts à la patrie et déposés à Versailles, pour le soulagement de leurs braves frères d'armes, parmi lesquels ils se glorifient de compter le neuvième de leur population.

Ces états consistent en 52 marcs d'argenterie, 400 livres de cuivre et trois milliers de fer ; ensuite 126 chemises, 23 paires de bas, 5 paires de souliers, 2 mouchoirs, une paire de guêtres, 2 vestes, 2 culottes, un habit, 2 paires de draps, un gros paquet de charpie et un paquet de compresse. Ils invitent aussi la Convention nationale à rester à son poste, à anéantir toutes les factions, étouffer tous les complots, conjurer tous les orages.

Mention honorable, insertion au bulletin.

L'ORATEUR continue : Citoyens représentans,

Nous avons déjà dit dans une autre occasion où notre zèle a été accueilli de vous, que la meilleure manière de prouver la sincérité de notre adhésion à vos travaux, c'étoit de nous empresser de nous conformer à vos décrets. Notre doctrine est toujours la même, aussi nul de ces décrets ne reste sans exécution dans notre commune ; avant l'arrivée même de celui qui appeloit tous les Français à l'exploitation du salpêtre, nous avons déjà commencé nos travaux, dont le fruit a été transporté à Versailles. Aujourd'hui nous vous présentons, au nom de notre société populaire, un cavalier monté, armé et équipé. Son bras nerveux et expérimenté fera mordre la poussière à plus d'un de nos lâches et barbares ennemis. Nous vous présentons en même tems l'état d'argenterie, cuivre et fer, que nous avons retiré des mains du fanatisme et déposés à Versailles pour être employés à terrasser nos ennemis communs, ensemble celui des dons offerts à la Patrie et déposés au même lieu pour le soulagement de nos braves frères sur les frontières, parmi les-

(1) P.V., XXXIV, 123. B<sup>in</sup>, 8 germ. (1<sup>er</sup> suppl.) ; J. Sablier, n° 1219 (« Gresiers », pour Louvecienne), et n° 1237 (« Lucienne », pour Louveciennes).

(2) C. 297, pl. 1017, p. 22. Signé : BICAULT (*maire*), RENAULT (*agent nat.*), J. TENOT (*présid.*). OLLIVON (*off. mun.*), CHETON (*off. mun.*), DESPOUL (*secrét.*), MAUGER (*de la Sté popul.*), J. FRÉMONT, C.P. RENAULT, CAVET, MOUTIER (*v.-présid.*), TENOT, GABILLOT, MICHEL.

quels nous sommes fiers de compter le neuvième de notre petite population. Ces états consistent d'abord, en 52 marcs d'argenterie, 400 livres de cuivre et trois milliers de fer ; celui des dons offerts à la patrie pour le soulagement de nos frères consiste en 126 chemises, 23 paires de bas, cinq paires de souliers, 2 mouchoirs, un paire de guêtres, 2 vestes, 2 culottes, un habit, 2 paires de draps, un gros paquet de charpie, et un paquet de compresses.

Daignez agréer, Législateurs, ce faible hommage adapté à nos moyens, et non calculé sur nos cœurs; restez à votre poste; anéantissez toutes les factions, étouffez tous les complots, conjurez tous les orages, réduisez nos ennemis extérieurs, et alors revenez dans vos foyers, parmi nous, pour recevoir notre amitié, notre reconnaissance, pour être témoins de notre bonheur, qui est votre ouvrage, pour jouir avec nous du spectacle sublime et touchant de la France devenue une seule famille, délivrée de toutes les entraves contre la raison et la nature, profitant des avantages immenses de son site et de son sol, de la France, en un mot, de monarchie quelle étoit (O souvenir affreux!), transformée en République une et indivisible; Quelle délicieuse perspective!

Vive la République, Vive la Montagne.

## 18

**Les juges du tribunal de commerce du département de Paris félicitent la Convention nationale sur la découverte du plus infernal complot, sur les mesures vigoureuses prises par elle, et sur la punition prompte des coupables.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

L'ORATEUR de la députation. Citoyens représentants.

Les membres du Tribunal de commerce du département de Paris viennent dans votre sein joindre leurs félicitations à celles de tous les vrais patriotes. Grâce vous soient rendues, Citoyens représentans; vous avez encore une fois sauvé la République du plus infernal complot, et nous voyons luire sur la France, le présage certain de la félicité que nous devons attendre de la Révolution. La tête des coupables est tombée sous le glaive de la loi.

Ainsi périssent tous les traîtres; que leur supplice soit un monument éternel de la justice d'un peuple souverain, dont les droits sont impérissables. Qu'ils sachent enfin, ces insensés, qui dans leur délire osent encore espérer une contre-révolution, qu'ils sachent qu'elle est de toute impossibilité; que le génie de la liberté plane sur toute la république. Il la garantira sans relâche des vains projets de l'aristocratie. Qu'ils sachent, ces intriguants audacieux qui foulent aux pieds les droits sacrés du peuple pour assouvir leur folle ambition, que le règne de la vertu et de la raison est arrivé! Qu'ils sachent, ces tyrans coalisés, que ni leur or, ni les bras de leurs esclaves ne prévaudront,

(1) P.V., XXXIV, 123.

jamais contre la justice et la liberté qu'à résolues le peuple français.

Oui nous l'aurons, Citoyens représentans, nous l'aurons cette sublime liberté. Vos efforts soutenus, notre entière confiance en la sagesse de vos décrets, et la vaillance de nos armées, déjoueront les trames perfides de nos ennemis. Tout français reconnoitra enfin que ce n'est qu'en se ralliant autour de ses représentans qu'il peut espérer d'être heureux, et que le despotisme et l'anarchie sont la source de tous les maux (1).

## 19

**Le citoyen Gérardy, fondé de pouvoirs du citoyen Candale, félicite la Convention nationale sur les importants travaux, et il offre, pour le citoyen Foix-Candale, ancien militaire à Metz, l'abandon de la pension de retraite de 680 liv., jusqu'à la paix.**

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (2).

## 20

**La commune et la société populaire d'Ervy, département de l'Aube, témoignent leur joie sur la découverte de l'atroce conspiration qui vient d'être déjouée. « Parlez, disent-ils, et nous répandrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang plutôt que de rentrer dans l'esclavage. »**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

L'ORATEUR de la députation. Législateurs,

Nous vous avons témoigné notre reconnaissance de vos sublimes travaux en vous annonçant notre zèle pour le maintien de la République une et indivisible.

La conspiration atroce de l'infâme Hébert et de ses complices qui étoit sur le point d'éclater, nous a fait frémir. Mais votre autorité vigilante l'a découverte. Vous l'avez déjouée et presque aussitôt les têtes des principaux conjurés sont tombées sous le glaive vengeur de la justice nationale. Grâce immortelles vous soient rendues. C'est la suite de vos infatigables travaux, et il étoit réservé à vos destinées d'être les sauveurs de la République après en avoir été les fondateurs.

Partagez aujourd'hui notre joie, intrépides Montagnards, vous sur qui repose le salut de la Patrie. Continuez de faire trembler les traîtres, les despotes et les tyrans. Soyez toujours dignes du peuple que vous représentez. Vous avez notre confiance. Parlez et nous répandrons jusques à la dernière goutte de notre sang, plutôt que de rentrer dans l'esclavage. Que la Sainte Montagne soit toujours un rocher inaccessible aux efforts de la tyrannie, et le calme des ondes salutaires qui arrosera son pied après

(1) C. 298, pl. 1034, p. 16. Signé : LADAME (juge), MINIEZ (juge), THIÉRARD (juge), GUÉROULT (juge), LAURENT (suppléant).

(2) P.V., XXXIV, 123-24. B<sup>n</sup>, 11 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIV, 124.